

ACTIVITÉS

LIBRES EN GYMNASÉ

Activités libres récréatives pour favoriser la participation de tous!

- À votre arrivée, présentez-vous au comptoir d'accueil.
- Présentez votre preuve de résidence, lors des périodes réservées aux résidents VSAD.
- Présentez votre carte loisirs Sport-Plus, lors des périodes pour tous sur réservation.
- Accédez aux plateaux sportifs à l'heure prévue du début de l'activité.
- Accédez aux vestiaires maximum 20 minutes avant le début de l'activité.
- À l'heure de fin de l'activité, veuillez ramasser vos effets personnels et quitter l'installation.

Périodes LIBRE en vert

Accès gratuit et exclusif aux résidents VSAD

- Aucune réservation requise
- Premier arrivé/Premier servi
- * Preuve de résidence obligatoire

Période SUR RÉSERVATION en jaune

Accès gratuit aux résidents VSAD

- Accès aux non-résidents : 8 \$ + taxes
- Réservation en ligne obligatoire pour tous vsad.ca/inscriptions
- Résidents : 3 jours à l'avance
- Non-résidents : 1 jour à l'avance
- Carte loisirs Sport-Plus obligatoire

Partage des installations

Afin de favoriser une expérience équitable pour tous, nous encourageons la rotation sur tous les terrains, peu importe le niveau de jeu des participants.

GÉNÉRALITÉS ET RÈGLES D'UTILISATION

Chaussures et bottes :
Déposez vos chaussures, bottes ou autres souliers de rue dans les casiers situés dans les vestiaires.

Tenue vestimentaire :
Le port de vêtements de sport et d'espadrilles est obligatoire. Les espadrilles doivent avoir des semelles blanches ou non marquantes. Il est interdit d'être torse nu ou de porter des sandales.

Âge minimal pour les enfants :
Les enfants de 11 ans et moins doivent être accompagnés d'une personne responsable âgée d'au moins 15 ans.

Nourriture et breuvages :
La nourriture et les breuvages (à l'exception des bouteilles d'eau) sont interdits dans le gymnase, la palestra et les vestiaires.

Casiers :
Il est fortement recommandé de sécuriser votre casier avec un cadenas. Les casiers doivent être libérés après chaque activité. Les cadenas non retirés seront coupés et leur contenu déposé dans les objets perdus.

Équipement :
Les participants doivent apporter leur propre équipement (raquettes, volants, balles, etc.).

Utilisation du gymnase :
La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures se réserve le droit d'utiliser le gymnase pour des cours, tournois ou activités spécifiques. Un avis sera communiqué dans les meilleurs délais.

PARTICULARITÉS PAR ACTIVITÉ

Pickleball et badminton

- En raison du nombre limité de terrains, aucun terrain ne peut être mobilisé par un seul groupe.
 - La rotation des joueurs est obligatoire, et la durée des matchs doit être adaptée au nombre de participants.
 - L'intégration des joueurs seuls ou en duo doit être favorisée.
- Capacités :** 36 personnes (6 terrains)
18 personnes (3 terrains)

Multisports

- Matériel disponible gratuitement: Des ballons de basket, ballons de soccer et ensembles de spikeball sont à votre disposition. Veuillez vous adresser au préposé pour y avoir accès.
 - Les sports de raquette ne sont pas permis lors des périodes de multisport.
- Capacités :** 30 personnes (gymnase)
15 personnes (demi-gymnase)

Tennis

- Réservation obligatoire : La réservation de terrain est obligatoire pour participer à cette activité.
- Capacités :** 4 personnes (1 terrain)
8 personnes (2 terrains)

Volleyball

- L'intégration de tous les participants et la rotation des joueurs sont obligatoires pour cette activité.
- Capacités :** 15 personnes (1 terrain)
30 personnes (2 terrains)

SUIVEZ-NOUS !



@AUGUSTINOISACTIFS

LES AUGUSTINOIS ACTIFS

VSAD.ca